

FICHE SIGNALÉTIQUE LUBRIFIANT DE COUPE-FROID 275G AÉROSOL

SECTION 1) IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : WSL-1
NOM DE PRODUIT : LUBRIFIANT DE COUPE-FROID 275G AÉROSOL
DATE DE RÉVISION : 16 MAI 2018
DATE DE REMPLACEMENT : 18 NOVEMBRE 2016
VERSION : 1.0
IDENTIFICATEUR DU FOURNISSEUR : DEVANCO CANADA
19192 RUE HAY, UNITÉ Q, SUMMERSTOWN, ON K0C 2E0
SANS FRAIS : 855-931-3334 • WWW.DEVANCOCANADA.COM

SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

Classification

Aérosols Catégorie 1
Nocif par inhalation - Catégorie 1
Irritant oculaire - Catégorie 2A
Gaz sous pression Gaz Liquéfié
Toxique pour la Reproduction - Catégorie 2
Irritation cutanée - Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (effet narcotique) - Catégorie 3

Pictogrammes



Terme d'avertissement

Danger

Déclaration de dangers - Physiques

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Déclaration de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Déclaration de précautions - Générales

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Déclaration de précautions - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer vapeurs ou aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - intervention

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés Et laver avant de réutiliser.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Stockage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - élimination

P501 - Eliminer le contenu et le contenant conformément avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	% de Masse
0000067-64-1	Acétone	18% - 32%
0000106-97-8	BUTANE	13% - 24%
0000110-54-3	Hexane	13% - 23%
0000074-98-6	PROPANE	5% - 11%

0000075-28-5	ISOBUTANE	5% - 11%
0064742-47-8	distillat de pétrole isoparaffinique	4% - 10%
0063148-62-9	SILICONE	3% - 6%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux

En cas d'irritation, rincer avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour 5 minutes ou jusqu'à ce que la particule/poussière est enlevée, en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste: obtenir des soins médicaux

Contact avec la peau

Rincer/laver avec de l'eau tiède qui coule doucement et un savon doux pour au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit enlevé. Si la peau s'irrite ou vous sentez un malaise: consultez un médecin/obtenez des soins médicaux.

Ingestion

L'ingestion est pas une voie d'exposition applicable.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES

Moyen d'Extinction Approprié

Mousse, mousse d'alcool, CO2, poudre chimique, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Dangers particuliers en cas d'incendie

Les contenants fermés peuvent exploser à cause de l'accumulation de pression interne lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême et à un contenu de décharge. Le contenu liquide du récipient soutiendra la combustion. Une surexposition aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas être facilement apparents. Obtenir des soins médicaux. Les produits de décomposition dangereux comprennent le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques.

Techniques de lute contre l'incendie

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures spéciales de protection

Portez des lunettes et utilisez un appareil respiratoire autonome. Si de l'eau est utilisée, les buses à brouillard sont préférées.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Ventiler la zone. Supprimer toute source d'incendie potentiel.

Équipement recommandé

Nettoyer avec un matériau absorbant et placer dans des récipients fermés pour l'élimination.

Précautions personnelles

Portez des lunettes de sécurité et des gants.

Précautions environnementales

Arrêtez le déversement / la libération si cela peut être fait en toute sécurité.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Ne pas percer ou incinérer les canettes. Ne collez pas d'épingles, de clous ou d'autres objets pointus sur l'ouverture de la boîte. Ne pas vaporiser dans les yeux. Ne pas prendre en interne.

Exigences de ventilation

Utiliser dans un endroit bien ventilé

Exigences d'entreposage

Stocker et utiliser dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker au-dessus de 120 ° F. Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations.

SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être utilisées si cela est indiqué. Un lavage oculaire et des douches de sécurité sur le lieu de travail sont recommandés.

Protection pour la peau

Utiliser des gants de protection résistants aux solvants pour un contact prolongé ou répété.

Protection respiratoire

Éviter de respirer les vapeurs. Dans les zones réglementées, utiliser des filtres chimiques / mécaniques approuvés conçus pour éliminer une combinaison de particules et de vapeurs. Dans des endroits confinés, utilisez un respirateur ou une hotte homologuée. Un appareil respiratoire autonome est requis pour les concentrations de vapeur supérieures aux limites PEL / TLV.

Mesures d'ingénierie appropriées

La ventilation doit être suffisante pour empêcher l'inhalation de toute vapeur.

Nom de la composante chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
Acétone	1000	2400			1			250	590			
BUTANE								800	1900			
distillat de pétrole isoparaffinique	500	2000			1							
Hexane	500	1800			1			50	180			
ISOBUTANE								800	1900			
PROPANE	1000	1800			1			1000	1800			

Nom de la composante chimique	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
Acétone	250		500	
BUTANE	1000			
distillat de pétrole isoparaffinique				
Hexane	50	176		
ISOBUTANE	1000			
PROPANE	See Appendix F: Minimal Oxygen Content			

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	44.51390 lb/gal
Densité COV	26.26220 lb/gal
% COV	58.99780%
<hr/>	
Apparence	N.A.
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	N.A.
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	N.A.
Inflammabilité	Point d'éclair inférieur à 73 ° F / 23 ° C
Symbole du point d'éclair	N.A.
Point d'éclair	N.A.
Viscosité	N.A.
Niveau Inférieur d'explosion	1
Niveau Supérieur d'explosion	9.5
La Densité de Vapeur	Plus lent que l'eau
Point de Fusion	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	1.75 °F
Point d'ébullition élevé	388 °F
Point de décomposition	N.A.
Température d'auto-inflammation	N.A.
Taux d'évaporation	Plus lent que l'eau

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Conditions à éviter

Haute températures

Substances incompatibles

N.A.

Réactions/polymerization dangereuses

N.A.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Classification de la substance ou du mélange

Il n'y a pas de données écologiques disponibles pour ce produit.

Lésions/irritations oculaires graves

Provoque une sévère irritation des yeux.

Carcinogénicité

Pas de données disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité Aiguë

Pas de données disponibles.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-64-1 Acétone

Acétone: Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : maladies pulmonaires, troubles oculaires, troubles de la peau. Une surexposition peut causer des dommages à l'un des organes/systèmes suivants : sang, système nerveux central, yeux, reins, foie, système respiratoire, peau.

0000067-64-1 Acétone

CL50 (rat mâle): 30000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 71000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)
CL50 (souris mâle): 18600 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 44000 mg / m3 (exposition de 4 heures) (29)

DL50 (orale, rat femelle): 5800 mg / kg (24)
DL50 (orale, rat mature): 6700 mg / kg (cité comme étant 8,5 ml / kg) (31)
DL50 (orale, rat nouveau-né): 1750 mg / kg (cité comme étant 2,2 ml / kg) (31)
DL50 (orale, souris): 3000 mg / kg (32, non confirmée)
DL50 (voie cutanée, lapin): plus de 16000 mg / kg cité comme étant 20 mL / kg) (30)

0000110-54-3 Hexane

CL50 (rat mâle): 38500 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 77000 ppm (271040 mg / m3) (exposition de 1 heure) (15)
CL50 (rat): 48000 ppm (exposition de 4 heures) (16)
CL50 (rat): 73680 ppm (260480 mg / m3) (exposition de 4 heures) (n-hexane et isomères) (1,3)

DL50 (orale, rat âgé de 14 jours): 15840 mg / kg (3)
DL50 (orale, jeune rat): 32340 mg / kg (3)
DL50 (orale, rat adulte): 28700 mg / kg (3,16)

0000075-28-5 ISOBUTANE

CL50 (souris, inhalation): 520,000 ppm (52%); exposition de 2 heures (4).

0000106-97-8 BUTANE

CL50 (souris): 202000 ppm (481000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 680 mg / L (exposition de 2 heures) (9)
CL50 (rat): 276000 ppm (658000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 658 mg / L (exposition de 4 heures) (9)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Pas de données disponibles.

Persistance et dégradabilité

0000067-64-1 Acétone

Facilement biodégradable à 91%, Méthode: Ligne directrice no 301B de l'OCDE

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Prévu comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils vont s'oxyder rapidement par des réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

0000067-64-1 Acétone

Ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Contient des composés avec un potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Flotte sur l'eau. Contient des constituants volatils. Évapore en un jour des surfaces d'eau ou du sol. De grands volumes peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les nappes d'eaux souterraines.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information U.S. DOT

UN number: UN1950

Proper shipping name: Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque) (LTD QTY)

Hazard class: 2.1

Information IMDG

UN number: UN1950

Proper shipping name: Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque) (LTD QTY)

Hazard class: 2.1

Information IATA

UN number: UN1950

Hazard class: 2.1

Proper shipping name: Aérosols, inflammables (capacité n'excédant pas 1L chaque)

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	% de Masse	Liste des réglementations
0000067-64-1	Acétone	18% - 32%	CERCLA,SARA312,TSCA,RCRA,ACGIH,OSHA
0000106-97-8	BUTANE	13% - 24%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH
0000110-54-3	Hexane	13% - 23%	SARA313, CERCLA,HAPS,SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,CA_Prop65 - California Proposition 65,OSHA
0000074-98-6	PROPANE	5% - 11%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA
0000075-28-5	ISOBUTANE	5% - 11%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH
0064742-47-8	distillat de pétrole isoparaffinique	4% - 10%	SARA312,VOC,TSCA,OSHA
0063148-62-9	SILICONE	3% - 6%	SARA312,TSCA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

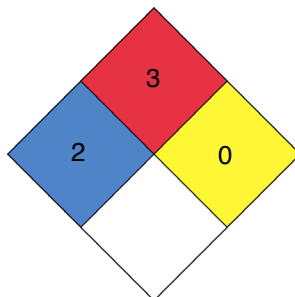
*Il existe des points de divergence entre le SGH OSHA et le SGH ONU. Dans 90% des catégories, ils peuvent être utilisés de façon interchangeable à l'exception des catégories de l'irritation/corrosion cutanée et la toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Dans ces cas, notre système indiquera SGH ONU

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANSI- American National Standards Institute TMD - Transport des marchandises dangereuses CAS- Chemical Abstract Service Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances CE- Concentration Equivalente EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail) EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information) ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets) HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) CL- Concentration Létale DL- Dosage Létale NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu) LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail) PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées) SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil) TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques) TVP - Temps Valeur Pondérée US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis) SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

HMIS

SANTÉ	7 / 2
INFLAMMABILITÉ	3
Danger physique	0
Protection personnelle	B

NFPA



(*) - Chronic effects

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.